

Légère hausse de l'emploi au 3^e trimestre en Île-de-France

Au 3^e trimestre⁽¹⁾ 2024, l'emploi salarié privé en Île-de-France progresse sur un trimestre dans un contexte économique peu porteur : la croissance européenne augmente légèrement alors que la politique monétaire commence doucement à s'assouplir. Sur un an, l'emploi est en hausse dans la santé humaine, l'enseignement et l'hébergement restauration.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

Chiffres clés

+ 0,1 %

de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France

29 300

emplois créés sur un an dans la région

L'emploi francilien affiche une timide hausse ce trimestre

Près de 5 500 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,1 % par rapport au trimestre précédent). Le tertiaire hors-intérim (+ 0,2 %) compense les pertes d'emplois dans l'industrie (- 0,1 %), dans la construction (- 0,3 %) et dans l'intérim (- 0,1 %).

L'emploi demeure à un niveau record à la suite de trois trimestres consécutifs de hausse. L'emploi francilien évolue de manière similaire à l'emploi national ce trimestre (+ 0,1 %). Cette hausse au niveau national est entièrement portée par les salariés de 55 ans et plus⁽²⁾.

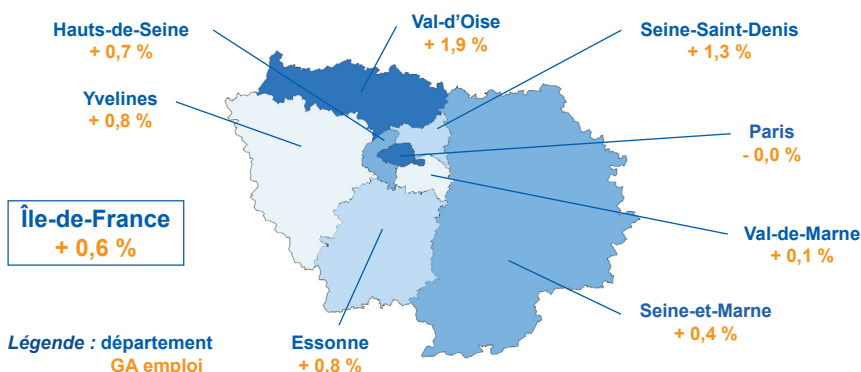
À noter que les créations d'emplois franciliens du 2^e trimestre 2024 ont été révisées à la hausse, soit + 4 500 emplois contre + 2 100 en données provisoires.

(2) : Cf. Stat'Ur national conjoncture n°389

La croissance de l'emploi poursuit son ralentissement sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 0,6 % sur un an, soit 29 300 emplois supplémentaires créés. La croissance annuelle des créations d'emplois continue à baisser notamment du fait de l'augmentation atone des deux derniers trimestres. Les activités pour la santé

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA) ^{sl}



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

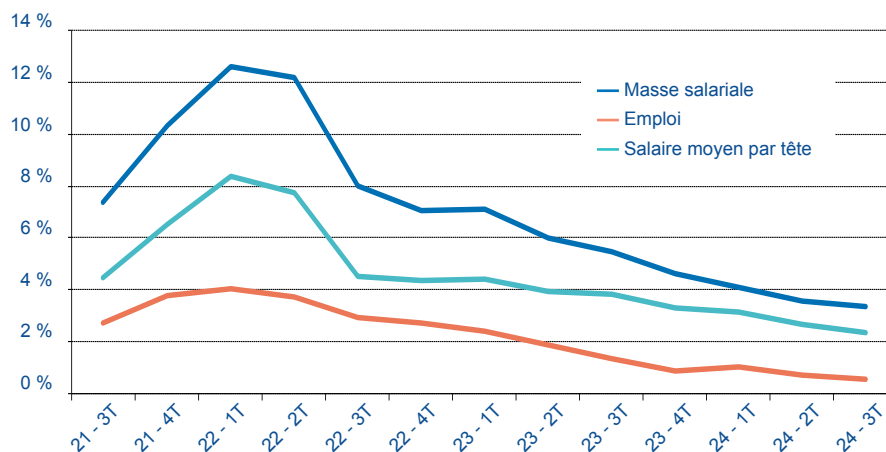
	En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2024 T3	2024 T1	2024 T2	2024 T3	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) ^{sl}	60 316	+ 1,9 %	+ 0,2 %	+ 0,5 %	+ 3,4 %
	Emploi (en milliers) ^{sl}	60 435	+ 1,0 %	+ 0,2 %	+ 0,5 %	+ 3,3 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en euros)	3 848	+ 1,8 %	+ 0,0 %	+ 0,0 %	+ 2,3 %
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) ^{sl}	3 855	+ 0,9 %	+ 0,0 %	- 0,0 %	+ 2,3 %
	Emploi (en milliers) ^{sl}	182 176	+ 1,6 %	+ 0,5 %	+ 0,5 %	+ 3,2 %
	Salaire mensuel moyen par tête (en euros)	182 711	+ 0,4 %	+ 0,5 %	+ 0,5 %	+ 3,1 %
France entière	Emploi (en milliers) ^{sl}	20 293	+ 0,3 %	- 0,1 %	+ 0,1 %	+ 0,3 %
	Salaire mensuel moyen par tête (en euros)	2 988	+ 1,5 %	+ 0,4 %	+ 0,2 %	+ 2,5 %
	Salaire mensuel moyen par tête (en euros)	2 996	+ 0,3 %	+ 0,5 %	+ 0,2 %	+ 2,4 %

*y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 :
Évolution de l'emploi et du salaire moyen par tête du secteur privé en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

humaine (+ 3,1 %), l'enseignement (+ 2,0 %) et l'hébergement restauration (+ 1,6 %) sont particulièrement dynamiques sur un an et éclipsent les moteurs d'emplois traditionnels que sont les activités de conseil (+ 1,1 %) et les activités informatiques (- 1,2 %).

Ce dynamisme multisectoriel permet à la région parisienne d'afficher sur un an une hausse supérieure à celle de l'emploi national (+ 0,3 %).

Une masse salariale peu dynamique

La masse salariale hors prime de partage de la valeur est en très faible progression ce trimestre (+ 0,5 % après le + 0,2 % observé au 2^e trimestre 2024). Les salaires franciliens stagnent pour le deuxième trimestre consécutif. La fin de l'épisode inflationniste ne peut expliquer seul ce brusque arrêt. La structure de l'emploi a également évolué, le salaire moyen des activités qui ont le plus progressé ces deux derniers trimestres est inférieur à la moyenne des autres secteurs, ce qui explique cette faible dynamique de la masse salariale.

La masse salariale cumulée sur les quatre derniers trimestres hors prime de partage de la valeur progresse de 3,9 % en glissement annuel (+ 3,4 % sur le seul 3^e trimestre), soit une progression comparable à celle observée sur le plan national (+ 3,7 %). En incluant cette prime⁽³⁾ (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales), les chiffres sont respectivement de 3,6 % et 3,4 % pour l'Île-de-France et la France.

Sur un an, la croissance du Salaire moyen par tête (SMPT) est de 2,3 %. Cette évolution tient uniquement à la dynamique du 1^{er} trimestre pendant lequel le SMIC a augmenté de 1,13 %. Depuis, le SMPT francilien stagne. Le SMPT au niveau national croît légèrement plus rapidement (+ 2,5 %). Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 848 € brut, soit un niveau supérieur de 29,0 % au salaire moyen national.

(3) loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Le tertiaire progresse légèrement

Le tertiaire hors intérim gagne des emplois ce trimestre (+ 0,2 % pour le second trimestre consécutif). Sur un an, il progresse de 0,8 %, soit 32 300 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolutions très importantes (cf. Tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en repli de 0,4 % sur un an. La hausse du nombre de salariés dans l'hébergement est très marquée (+ 3,4 %, soit 2 300 emplois nets créés). La restauration (+ 1,2 %) affiche également un bilan positif sur un an grâce à une

forte progression de l'emploi ce trimestre (+ 0,6 %).

Parmi les secteurs les plus dynamiques, on trouve les activités pour la santé humaine (+ 3,1 % sur un an) qui progresse de façon soutenue depuis six trimestres. L'enseignement (+ 2,0 %) et les administrations publiques de statut privée (+ 1,7 %) affichent de solides hausses d'emplois. A contrario, les activités immobilières (- 2,9 %) et les télécommunications (- 2,3 %) se replient fortement. Les activités informatiques (- 1,2 % sur un an) détruisent des emplois pour le deuxième trimestre consécutif. Ce secteur qui a longtemps été l'un des moteurs de l'emploi francilien fait actuellement des ajustements dans les effectifs salariés. Les activités récréatives ont perdu les emplois temporairement créés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (- 1,7 % ce trimestre contre + 1,7 % à la fin du 2^e trimestre).

L'intérim se contracte légèrement ce trimestre (- 0,1 %) après avoir chuté fortement le trimestre dernier (- 3,3 %). Ce secteur très sensible à la conjoncture économique reflète l'attentisme qui pesait fin septembre notamment du fait de l'incertitude sur les lois budgétaires. Sur un an, l'emploi dans ce secteur affiche une baisse de 3,9 %. Il atteint ainsi un point bas et se situe à un niveau comparable à celui du 1^{er} trimestre 2021.

L'emploi diminue dans la construction

Le nombre de salariés dans la construction baisse ce trimestre (- 0,3 %). Le niveau bas des mises en chantier commence à impacter les effectifs franciliens. L'emploi est en repli sur un an (- 0,7 %) pour la seconde fois depuis 2016. Après être resté pendant plusieurs trimestres sur un plateau, l'emploi semble commencer un ajustement à la baisse dans ce secteur.

L'industrie crée toujours des emplois

La progression de l'emploi dans l'industrie a subi un coup d'arrêt (- 0,1 %) ce trimestre après dix trimestres consécutifs de croissance. Le fort repli dans la fabrication de matériels de transport (- 1,5 %) explique notamment ce changement de dynamique.

Sur un an, les emplois industriels sont néanmoins en hausse de 1,1 %. L'industrie pharmaceutique (cf. tableau 2) continue d'afficher une forte progression (+ 4,3 %) comme les industries agro-alimentaires (+ 3,5 %) et l'industrie du meuble ; réparation et installation de machines (+ 2,9 %).

Certains secteurs affichent néanmoins une baisse annuelle de leurs effectifs comme la branche bois et papier (- 3,4 %) ou les industries plastiques (- 2,5 %).



TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2024 T3	2024 T3	2023 T3	2022 T3	2021 T3
BZ	Industries extractives	2,3	- 0,6 %	- 3,9 %	+ 0,7 %	+ 0,8 %
CA	Industries agro-alimentaires	63,1	+ 3,5 %	+ 3,0 %	+ 2,3 %	+ 5,4 %
CB	Habillement, textile et cuir	18,5	+ 2,1 %	+ 2,3 %	+ 5,5 %	- 0,7 %
CC	Bois et papier	11,5	- 3,4 %	- 2,8 %	- 3,0 %	- 3,9 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	+ 0,1 %	- 1,7 %	- 1,9 %	- 4,6 %
CE	Industrie chimique	30,2	+ 0,8 %	+ 2,6 %	+ 6,4 %	+ 1,9 %
CF	Industrie pharmaceutique	17,1	+ 4,3 %	+ 5,3 %	+ 2,9 %	+ 1,5 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	16,3	- 2,5 %	- 1,9 %	- 2,3 %	- 1,2 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,6	- 1,6 %	- 0,4 %	- 1,5 %	- 2,6 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	39,0	+ 1,5 %	+ 2,6 %	+ 1,9 %	- 0,2 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	11,7	- 0,2 %	+ 3,7 %	+ 0,1 %	- 1,4 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,1	+ 1,2 %	+ 1,7 %	- 1,8 %	- 2,2 %
CL	Fabrication de matériels de transport	64,9	- 1,3 %	- 2,3 %	- 1,6 %	- 4,0 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	46,2	+ 2,9 %	+ 3,4 %	+ 0,8 %	+ 2,5 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	45,0	+ 2,2 %	+ 0,8 %	- 0,0 %	+ 1,2 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	32,1	+ 0,5 %	+ 3,7 %	+ 1,8 %	+ 1,3 %
FZ	Construction	358,5	- 0,7 %	+ 0,6 %	+ 0,8 %	+ 3,7 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	744,1	- 0,4 %	+ 0,5 %	+ 1,5 %	+ 1,6 %
HZ	Transports et entreposage	400,5	+ 1,3 %	+ 1,6 %	+ 1,0 %	+ 1,4 %
IZ	Hébergement et restauration	369,1	+ 1,6 %	+ 2,8 %	+ 4,8 %	+ 2,9 %
JA	Édition et Audiovisuel	148,9	- 0,8 %	+ 1,3 %	+ 3,8 %	+ 5,1 %
JB	Télécommunications	55,8	- 2,3 %	- 2,0 %	- 2,5 %	+ 0,5 %
JC	Activités informatiques	290,2	- 1,2 %	+ 1,9 %	+ 9,0 %	+ 4,8 %
KZ	Activités financières et d'assurance	334,2	+ 1,6 %	+ 1,9 %	+ 2,1 %	+ 1,8 %
LZ	Activités immobilières	83,0	- 2,9 %	- 2,9 %	+ 1,5 %	+ 3,1 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	475,5	+ 1,1 %	+ 2,4 %	+ 5,2 %	+ 3,7 %
MB	Recherche et développement	45,2	+ 0,0 %	+ 2,1 %	+ 3,0 %	+ 2,3 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	101,8	+ 0,5 %	+ 1,0 %	+ 5,5 %	+ 1,5 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	631,2	+ 1,0 %	+ 0,6 %	+ 4,2 %	+ 4,2 %
OZ	Administration publique	42,9	+ 1,7 %	- 1,4 %	- 3,2 %	- 0,9 %
PZ	Enseignement	103,4	+ 2,0 %	+ 1,2 %	+ 3,9 %	+ 6,9 %
QA	Activités pour la santé humaine	126,6	+ 3,1 %	+ 2,0 %	+ 1,7 %	+ 4,8 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	224,7	+ 1,5 %	+ 2,2 %	+ 1,8 %	+ 2,0 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	107,5	+ 0,5 %	+ 4,9 %	+ 8,8 %	+ 4,6 %
SZ	Autres activités de services	132,4	+ 0,5 %	+ 1,5 %	+ 1,6 %	+ 1,8 %
Industrie		436,0	+ 1,1 %	+ 1,4 %	+ 0,8 %	+ 0,2 %
Construction		358,5	- 0,7 %	+ 0,6 %	+ 0,8 %	+ 3,7 %
Tertiaire		4 417,0	+ 0,8 %	+ 1,6 %	+ 3,3 %	+ 2,6 %
dont Tertiaire hors intérim		4 299,3	+ 0,6 %	+ 1,4 %	+ 3,3 %	+ 2,9 %
Intérim		117,7	- 3,9 %	- 4,9 %	+ 4,4 %	+ 11,1 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



TABLEAU 3 :
Emploi salarié
et SMTP par
département

	2024 T3	
	Emploi (en milliers)	SMTP (en Euros)
75 - Paris	1 633	4 307
77 - Seine-et-Marne	408	2 777
78 - Yvelines	420	3 485
91 - Essonne	384	3 186
92 - Hauts-de-Seine	1 045	4 840
93 - Seine-St-Denis	563	3 255
94 - Val-de-Marne	424	3 254
95 - Val-d'Oise	336	2 790
National	20 293	2 988

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le Val-d'Oise dynamique sur un an

Au 3^e trimestre 2024, l'emploi évolue à la hausse dans six des huit départements franciliens. La dispersion entre les départements est cependant réduite ce trimestre. L'Essonne (+ 0,2 %) et le Val-de-Marne (+ 0,2 %) affichent les hausses les plus marquées alors que le Val-d'Oise (- 0,1 %) est en très légère baisse.

Sur un an, presque tous les départements franciliens gagnent des emplois. Le Val-d'Oise affiche la dynamique la plus importante (+ 1,9 %) devant la Seine-Saint-Denis (+ 1,3 %). Paris (- 0,0 %) et le Val-de-Marne (+ 0,1 %) sont les départements les moins dynamiques.

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré au dernier jour ouvré du trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMTP) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.